CANADIAN RHEUMATOLOGY ASSOCIATION | SOCIÉTÉ CANADIENNE DE RHUMATOLOGIE

Lignes directrices pour les bourses d'été de la SCR - Recherche

Candidats:

Des postes à temps complet sont offerts en recherche clinique, fondamentale ou translationnelle (le nombre maximum de postes sera déterminé lorsque le financement sera confirmé). Chaque étudiant pourra adresser une demande pour les deux types de bourse (clinique et de recherche), mais ne peut en accepter qu'une seule si sa candidature est retenue pour les deux. Chaque étudiant ne peut soumettre qu'une seule demande par programme de bourse (p.ex., une pour le programme de recherche, une pour le programme clinique). Chaque mentor ne peut soumettre qu'une demande au maximum (ou l'équivalent) par programme de bourse clinique et qu'une demande au maximum par programme de bourse de recherche. Il s'agit d'une demande conjointe adressée par le candidat-étudiant et un membre de la SCR (son mentor). Pour faire une demande, utiliser le formulaire de demande – bourse d'été - recherche.

Rémunération:

Le salaire maximum par étudiant est fixé à 3 920,00 $ (soit 14,00 $ de l'heure, 35 heures par semaine, pour un maximum de 8 semaines pendant l'été, **en attente de financement externe, à confirmer d'ici le 15 mai 2020**). Tous les étudiants signeront un contrat avec la SCR pour leur emploi d'été. Ils soumettront les heures travaillées sur une base bihebdomadaire et leur rémunération sera administrée par la SCR. Seules les heures convenues au contrat seront payées.

Parmi les critères d'admissibilité:

- Une seule bourse de recherche à temps complet d'une durée allant jusqu'à 8 semaines par MENTOR de recherche sera accordée (minimum 6 semaines). La SCR n'envisage pas la possibilité que deux étudiants partagent un poste de recherche
- Les bourses de recherche sont pour des projets menés à temps complet seulement, le temps partiel n'est pas une option.
- Le même mentor peut aussi poser sa candidature à titre de mentor clinicien pour le programme de Bourses d'étude SCR-Pfizer (voir de formulaire de demande de bourse– pour plus de détails)
- Le candidat est un citoyen canadien/résident permanent et un étudiant actuellement inscrit dans une faculté de médecine
- Le mentor est un rhumatologue membre de la SCR qui a accepté de superviser l'étudiant
- L'étudiant et le superviseur ne peuvent pas être membres d'une même famille

Noter : Une assurance responsabilité professionnelle est obligatoire pour TOUS les récipiendaires de bourses d'été. La SCR n'assume pas les coûts d'une telle assurance.

CANADIAN RHEUMATOLOGY ASSOCIATION | SOCIÉTÉ CANADIENNE DE RHUMATOLOGIE

Critères d'évaluation:

Un comité composé de membres de la SCR étudiera les candidatures et procédera à l'adjudication sur la base des critères suivants :

- Raison donnée par le candidat pour faire de la recherche en rhumatologie
- L'expérience pertinente/CV du candidat indiquent qu'il a un profil idéal pour le programme.
- Description du projet de recherche offert par le mentor
- Capacité/expérience du mentor à superviser le stagiaire

Noter : Des efforts seront faits pour répartir les bourses d'été entre les différentes régions du Canada. Une attestation de la faculté de médecine de l'université fréquentée devra être fournie.

Publicité:

Ce programme appartient à la SCR et il est subventionné par la SCR. Les autres formes de publicité pour ce programme pourraient inclure : annoncer le programme de bourses, publier l'expérience des étudiants ou remettre une plaque à certains d'entre eux à l'occasion du dîner de gala de la SCR (dans le cadre de l'Assemblée scientifique annuelle). Un ou plusieurs étudiants exceptionnels et leurs mentors pourraient être présentés dans le Journal de la SCR afin de promouvoir le programme de stages d'été.

Autre possibilité:

Les mentors peuvent désigner un étudiant afin qu'il assiste à l'assemblée annuelle de la SCR, tous frais payés, en fonction de l'enthousiasme et de l'intérêt qu'il manifeste à l'endroit de la rhumatologie. La SCR pourrait offrir une inscription gratuite et une bourse de voyage pour la participation du candidat à son Assemblée scientifique annuelle.

Noter : Pour qu'on envisage sa participation à l'Assemblée scientifique annuelle, les candidats doivent être prêts à y présenter leurs travaux (les détails concernant les spécifications seront fournis avec la mise en nomination pour une bourse de voyages permettant d'assister à l'ASA, après la bourse)

Égalité et inclusivité en matière d'emploi : La SCR applique les principes fondamentaux d'égalité et d'inclusivité en matière d'emploi. La SCR s'assure que le processus de recrutement et de sélection de tous ses employés soit juste, ouvert et transparent; elle s'engage à respecter toutes dispositions de la loi qui s'appliquent et s'abstiendra de tout biais et/ou de toute discrimination. Cette politique concerne tous les aspects du travail, y compris, le recrutement, l'embauche, l'affectation. La promotion, le transfert, la rémunération, l'entraînement et la formation.

La SCR se réserve le droit d'annuler ses programmes, y compris celui-ci, sans préavis.

Janvier 2020